

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU LUNDI 26 OCTOBRE 2020**

La sixième réunion du Conseil municipal de la nouvelle mandature a eu lieu en la mairie le lundi 26 octobre 2020. Tous les 15 élus en exercice ont pris part à cette séance de travail.

La séance est ouverte à 20h00 par une minute de silence en hommage à Samuel PATY, professeur d'histoire et de géographie de collège, assassiné par un terroriste le 16 octobre 2020 à Conflans Sainte-Honorine (78700).

Les points de l'ordre du jour sont débattus. La réunion est close à 00h00. Les décisions prises sont les suivantes.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Le compte-rendu affiché en mairie le lundi 21 septembre 2020 concernant la séance du lundi 14 septembre 2020 et transmis aux élus ne soulève aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité et les conseillers qui avaient pris part à la réunion signent le procès-verbal des délibérations.

II – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal désigne son secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Sabine GARDNER, secrétaire de séance.

III – SOCIÉTÉ DE CHASSE : PRÉSENTATION

M. Alain FEIGEL Président de la société de chasse du Schafert lot n° 2, présente la société :

« C'est une chasse familiale depuis plus de 70 ans qui essaye de gérer au mieux la population de gibier, mais c'est de plus en plus compliqué. La chasse, c'est une grande passion, il y a toujours une cohérence d'esprit, mais trouver des partenaires est de plus en plus difficile. La population est vieillissante, la moyenne d'âge des chasseurs est d'environ 65 ans et surtout économiquement, c'est compliqué. Le renouvellement du bail devrait avoir lieu en 2024, mais on ne sait pas qui sera prêt à le faire. »

M. FEIGEL souhaite donner une chance aux jeunes de la vallée, mais ils ne peuvent pas se le permettre. Pour la société de chasse du Schafert, le droit de chasse a un coût annuel de 41 340 € auxquels se rajoutent des taxes et cotisations (dégâts de gibier, etc...) pour environ 10 000 €.

Le souhait de M. FEIGEL est une baisse du prix de la chasse pour avoir des partenaires locaux qui sont rapidement sur place en cas de besoin, qui puissent réagir vite. Le but est de faire baisser la population de gibier et de trouver un équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Suite au confinement, les élus s'interrogent sur l'augmentation de la population de sangliers. M. FEIGEL répond que la population de sangliers n'a pas trop évolué pendant le confinement, s'il y en a plus, c'est plutôt dû aux températures favorables et au nombre très important de larves de hannetons, ce dont raffolent les sangliers. Il y a aussi un dérèglement climatique et notamment des hivers doux, qui réduisent la sélection naturelle due au froid.

La question de l'agrainage est posée. M. FEIGEL est contre l'agrainage à outrance. Mais il faut en garder un peu pour éviter que le gibier ne descende dans les prés.

Il y a aussi de plus en plus de dérangement sur les crêtes qui font descendre les animaux. Il s'agit de trouver un juste milieu pour que la nature soit plus tranquille, mais en sachant qu'elle reste à tout le monde.

Les élus sont conscients de tous ces points et constatent également que le lot de chasse n° 2 est quasiment le seul à atteindre, voire à dépasser, les minimums de tirs demandés par la préfecture.

Les élus sont invités à assister à une battue afin qu'ils se rendent compte que la chasse ce n'est pas seulement du tir, mais aussi une observation, une gestion.

Vu la date du bail qui ne se renouvellera qu'en 2024, le Conseil municipal ne prend aucune décision ce jour.

IV - LOCATION PÂTURAGE PETIT VENTRON

Depuis le 1^{er} juin 1997, la commune de Kruth loue le pâturage du Petit Ventron (section 16, parcelle 1) d'une surface de 14 hectares 81 ares et 87 centiares, au Conservatoire des Sites Alsaciens. Ce bail avait une durée de 12 ans et a été renouvelé le 1^{er} octobre 2009, à nouveau pour 12 ans avec un loyer annuel de 150 €. Le bail sera échu le 30 septembre 2021.

Par courrier du 9 octobre 2020, M. Frederick DECK, président du Conservatoire des Sites Alsaciens demande le renouvellement du bail, sur la base d'un bail emphytéotique dont la durée reste à discuter.

M. Louis THIEBAUT, technicien référent du CSA, M. André SCHLUSSEL, futur conservateur bénévole et M. Jean-Marie LETTERMANN, administrateur au CSA sont présents et expliquent les enjeux de ce site naturel protégé, intégré dans la réserve naturelle nationale du Grand Ventron.

Ce qu'ils souhaitent, c'est avoir une maîtrise foncière pour mieux protéger. L'important, est de ne pas laisser la forêt progresser et refermer la chaume. La myrtille est primordiale et surtout sa hauteur afin que le tétras puisse se nourrir et surtout se cacher des prédateurs.

Le CSA souhaite un bail emphytéotique, le plus long possible, qui est une garantie pour les financeurs. Les accords de financements sont plus importants et facilitent les démarches.

Au Petit Ventron, il y a une hêtraie d'altitude exceptionnelle dont la coupe des arbres doit être étudiée au cas par cas. L'évacuation se ferait par traction animale et une partie serait laissée en sous-bois.

Vu la date de renouvellement du bail, seulement au 30 septembre 2021, les élus prévoient une sortie sur les lieux au printemps afin d'en constater l'état. Aucune décision n'est prise ce jour.

V – PROJET DE FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Mme Aline JAEGGY, Maire-adjoint, présente un projet de fleurissement prévu à différents endroits du village : à l'entrée nord, rue du Bourbach, à l'abri bus, à l'entrée ouest, au cadran solaire, à la salle St Wendelin, et une grande partie à l'entrée sud. Les massifs actuels sont en mauvais état, ils datent de 2014, la terre est à régénérer.

Au printemps 2021, il faudrait sortir les plantes viables et les garder en attente. Il faudra mettre de la terre et replanter. Elle propose un devis de Fleurs GRUNENWALD de REININGUE avec des plantes peu gourmandes en eau. Le devis s'élève à 1 060 € TTC.

Mme JAEGGY propose une journée de travail avec tous les élus, au moins pour sortir les plantes et les mettre en attente dans le jardin nature de KRUTH. L'enlèvement de la terre et le remplacement de celle-ci serait fait en régie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la proposition de la commission « Communications et service à la population » et de commander les fleurs auprès de Fleurs GRUNENWALD de REININGUE pour un montant TTC de 1 060 €.

VI – PANIER DE NOËL DES AÎNÉS

Mme Aline JAEGGY, adjointe, explique l'organisation de la préparation des paniers prévus pour les aînés du village, à partir de la classe 1951, en remplacement du repas traditionnellement organisé mais annulé en raison de la COVID-19. Aucune classe ne se rajoutera cette année, la classe 1951 ayant été invitée l'an dernier, pour arriver progressivement aux personnes de 70 ans et plus. Cela représente un total de 201 personnes pour cette année. Une classe supplémentaire sera invitée en 2021.

Mme JAEGGY informe les élus du contenu du panier :

- Une carte faite par les enfants des écoles,
- Un paquet de « bredalas », du Ch'ti Panier Alsacien,
- Une tranche de fromage de la ferme-auberge du Schafert,
- Une bouteille de vin du restaurant « les 4 Saisons » du Frenz,
- Une confiture confectionnée par l'Auberge de France,
- Une terrine confectionnée par l'Auberge du Grieb,
- Un magret de canard fumé farci au foie gras confectionné par l'Auberge du Lac.

Cela représente une somme de 27,49 € TTC par panier, panier compris.

Un courrier explicatif ainsi qu'un talon-réponse sont présentés, ils seront envoyés prochainement à toutes les personnes qui ont l'âge.

Des dates sont proposées pour la préparation et la distribution des paniers :

- Vendredi 18 décembre de 18h à 20h en mairie pour préparer les paniers,
- Samedi 19 décembre à partir de 9h pour la suite de la préparation et la distribution.

Tous les élus sont invités à participer à ces deux journées, en remplacement des deux journées traditionnellement nécessaires à la préparation et au service lors de la fête organisée à la salle.

En complément, Mme JAEGGY informe les élus que la commission « Communications et service à la population » propose à nouveau d'offrir un livre et un chocolat à tous les enfants des écoles, en accord avec la commune de WILDENSTEIN.

M. Thierry GRUNENWALD offrira les « mannalas » lors de la fête traditionnellement organisée le dernier vendredi avant les vacances scolaires de décembre. Vu la situation sanitaire actuelle, elle ne se déroulera certainement pas dans les mêmes conditions que les années passées.

VII - DÉNEIGEMENT HIVERNAL 2020-2021

Depuis 12 ans, ce sont les établissements NACHBAUR et Fils de Kruth qui déneigent, gravillonnent et salent si nécessaire les routes du Frenz. Ils interviennent aussi, en cas de besoin, dans d'autres rues du village, en complément du service technique de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour l'hiver 2020/2021, de retenir les établissements NACHBAUR et Fils aux conditions suivantes :

Période de référence : du 1^{er} novembre 2020 au 31 mars 2021	
Forfait mensuel de mise à disposition (saleuse + lame)	600 € H.T.
Tarif en semaine	75 € H.T. de l'heure
Tarif le dimanche	80 € H.T. de l'heure

Mise à disposition d'un chauffeur pour la conduite de l'Unimog, si besoin	
En semaine	28 € H.T. de l'heure

Le dimanche	33 € H.T. de l'heure
-------------	----------------------

Les tarifs sont identiques à ceux de la saison 2019/2020. Le déneigement portera obligatoirement sur les voiries du Frenz mais pourra aussi concerner d'autres annexes, ou routes et rues communales.

En ce qui concerne la fourniture, la livraison, l'entreposage et le rechargement pour le salage et le gravillonnage, ce sont aussi les offres des Etablissements NACHBAUR et Fils qui sont retenues à l'unanimité par le Conseil municipal :

- Sel en provenance de Varangéville (54) :
Prix de la tonne : 90 € H.T. (+12 € par chargement) : pas de changement par rapport à 2019/2020
- Gravier en provenance de Niederhergheim :
Prix de la tonne : 30 € H.T. (+12 € par chargement) : pas de changement par rapport à 2019/2020

VIII - COMMISSION TRAVAUX : PRÉSENTATION DE DEVIS ET CHOIX

M. Rodolphe TROMBINI, adjoint, présente trois dossiers.

1 - Pont, rue Noire :

M. TROMBINI explique que les parapets du pont de la rue Noire commencent à s'incliner vers l'intérieur. Monsieur le Maire précise que c'est le pont le plus vieux du village. Une étude de travaux doit être faite. Des devis sont arrivés en mairie.

ENTREPRISES	PRIX HT	
TEKTO de COLMAR	1 800,00 €	Tranchée à faire
FAVIER VERNE de STRASBOURG	2 380,00 €	Tranchée à faire
COBALT de DOLE	1 525,00 €	Ne fait pas de tranchée

Les tranchées sont à réaliser afin de se rendre compte de l'état du tablier du pont.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de TEKTO de COLMAR pour un montant de 1 800 € HT. Cette entreprise donnera également deux avis concernant deux ponts situés en forêt, du côté du Bockloch.

2 - Mât d'éclairage, rue du Canal :

Un mât d'éclairage public a été renversé suite à un choc supposé avec un véhicule non identifié. Il est à remplacer. Des devis ont été demandés :

ENTREPRISES	PRIX HT
COLOMBA de CERNAY	1 322,00 €
CITEOS de KINGERSHEIM	1 584,00 €
ETC de STAFFELFELDEN	Sans réponse

Sébastien PEVERELLI n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, décide de retenir l'offre de COLOMBA de CERNAY pour un montant de 1 322 € HT.

3 - Défibrillateur salle St Wendelin :

Suite au décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes, au 1^{er} janvier 2021, la salle St Wendelin, ERP de catégorie 4, devra être équipée d'un défibrillateur externe. Les élus se posent la question de l'achat ou de la location.

TARIFS HT	DEFIBRILLATEUR	ARMOIRE EXTÉRIEURE	MAINTENANCE
Achat	1 149,00 €	449,00 €	199 €/an - Garantie 10 ans
Location 5 ans	81 €/mois soit 4 860 € pour 5 ans	449,00 €	Comprise dans la location

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, l'achat d'un défibrillateur plutôt qu'une location pour des raisons de coût trop élevé au bout de 5 ans.

IX - ADAUHR : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ

La commune de KRUTH est adhérente de L'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin) depuis 2017. Cette agence a pour mission d'aider l'ensemble des collectivités haut-rhinoises à mettre en œuvre leurs projets dans les domaines de l'urbanisme réglementaire et opérationnel, de l'aménagement du territoire, des constructions et aménagements publics, du patrimoine bâti et de l'intelligence territoriale.

Il faut désigner un délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas désigner de délégué. Une demande d'étude de l'aménagement du centre du village a été demandée à l'ADAUHR au mois de mai 2016. A ce jour et après plusieurs relances, aucun projet n'a été présenté. De ce fait, les élus ne sont pas certains de prolonger l'adhésion.

X – RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2019 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE SAINT-AMARIN

Des rapports sont présentés par des élus, délégués auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin ou membres des commissions intercommunales pour des services ayant eu lieu en 2019.

1. Prix et qualité du service public d'eau potable et d'assainissement

Les documents de synthèse pour l'année 2019 sont présentés aux membres du Conseil municipal. Les précisions souhaitées sont apportées.

2. Prix et qualité du service de collecte et de gestion des déchets

Le rapport 2019 est examiné par les conseillers municipaux. Des réponses aux questions posées et aux demandes d'informations complémentaires sont données.

Des questions sur des projets en cours sont posées.

Une remarque sur la mauvaise qualité des sacs poubelle est soulevée.

Pour certaines personnes, le volume des sacs n'est pas adapté.

Le coût du ramassage des déchets est en augmentation malgré la baisse des quantités de déchets, du fait du tri qui est respecté.

XI – DEMANDES DE SUBVENTION

Demande de M. Thomas FASSEL :

M. le Maire lit un mail arrivé en mairie le 13 septembre 2020 émanant de Monsieur Thomas FASSEL par lequel il explique qu'il est membre et compétiteur de ski alpin au sein du Ski Club Kruth et qu'il a débuté une formation afin d'obtenir le Diplôme d'Etat de ski alpin. Pour cette formation, l'UCPA (Union

nationale des Centres Sportifs de plein Air) lui demande, entre autres, le BAFA. Cette formation étant relativement coûteuse, environ 550 €, il demande un soutien financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 13 voix contre et 2 abstentions, de ne pas verser de subvention. C'est une demande personnelle, elle ne rentre pas dans les critères d'attribution qui privilégient les associations locales.

Demande de l'UDSP du Haut-Rhin :

M. le Maire lit un courrier reçu en mairie le 16 septembre 2020 de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin.

Le Président de l'UDSP demande une subvention à hauteur de 20,00 € par sapeur-pompier actif au sein de notre commune. Il y aurait 24 actifs à Kruth, soit une somme de 480,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 13 voix contre et 2 abstentions, de ne pas verser de subvention malgré le soutien sans faille aux sapeurs-pompiers.

Demande de l'APAEI St André de Cernay :

M. le Maire lit un courrier du Président de l'Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés de l'Institut Saint-André arrivé en mairie le 19 octobre 2020. Il nous explique que l'association n'a pas pu organiser les manifestations prévues pour le 50^{ème} anniversaire de sa création et que les recettes espérées sont inexistantes. Il demande une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 8 voix contre et 7 abstentions, comprend que c'est une période difficile pour les associations, mais décide de ne pas verser de subvention. Cette association, qui n'est pas locale, ne rentre pas dans les critères d'attribution.

XII – PROPOSITION D'HONORARIAT

M. le Maire a déposé, avec accord du Conseil municipal, auprès de M. le Préfet, une demande tendant à ce que l'honorariat soit conféré à M. Claude WALGENWITZ et à M. Jean-Paul HALLER, conformément à l'article L2122-35 du CGCT qui stipule que :

« L'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans. Sont comptés pour une durée de six ans les mandats municipaux qui, par suite de dispositions législatives, ont eu une durée inférieure à six ans, à condition qu'elle ait été supérieure à cinq ans.

L'honorariat ne peut être refusé ou retiré par le représentant de l'Etat dans le département que si l'intéressé a fait l'objet d'une condamnation entraînant l'inéligibilité.

L'honorariat des maires, maires délégués et adjoints n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget communal. »

M. Claude WALGENWITZ a été élu maire de 1983 à 2020, soit durant 37 années et M. Jean-Paul HALLER a été maire-adjoint de 1995 à 2020, soit durant 25 années, et également élu depuis 1983.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de demander à M. le Préfet de conférer l'honorariat à MM. WALGENWITZ et HALLER respectivement ancien maire et ancien maire-adjoint. La délibération ainsi que la copie du précédent courrier seront envoyées à M. le Préfet.

XIII – CASERNES DES POMPIERS

M. le Maire Florent ARNOLD, expose les dernières informations concernant les travaux financés par le SDIS, qui seront entrepris sur le bâtiment abritant actuellement la caserne de KRUTH et la construction de la nouvelle caserne. La déclaration de travaux de la caserne actuelle a été déposée aux services

instructeurs de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, par le service technique du SDIS.

Le 5 octobre 2020, une réunion de bilan et de projets avait lieu à Saint-Amarin avec notamment M. Rémy WITH, Président du Conseil départemental et Mme Annick LUTENBACHER, Conseillère départementale.

Lors de cette réunion, la restructuration du CPI d'ODEREN-KRUTH a été confirmée avec la construction d'une nouvelle caserne, selon le plan suivant :

- 2021 : approbation du programme de l'opération et consultation des maîtres d'œuvre
- 2022 : approbation de l'avant-projet définitif et consultation des entreprises
- 2023 : début des travaux pour une livraison de l'ouvrage en 2025.

Le coût de l'opération est estimé à 1 657 000 € TTC, financée par le SDIS.

La commune de KRUTH est propriétaire d'un terrain à proximité des ateliers communaux, qu'elle est prête à mettre à disposition pour l'implantation de cette nouvelle caserne.

Les élus souhaitent demander une participation financière aux communes d'ODEREN et de WILDENSTEIN. Aucune décision n'est prise à ce jour.